

DÉCLARATION DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA PRIME

Dans la présente déclaration, les termes « Marsh », « nous » et « notre » désignent Marsh Canada Limitée. Les termes « client », « vous » et « votre » désignent la personne à qui est destinée la présente. Veuillez lire attentivement la déclaration importante énoncée ci-dessous concernant la relation de Marsh avec vous et avec certaines sociétés de financement.

Marsh agit souvent à titre d'intermédiaire dans l'organisation de services de financement de primes pour ses clients du secteur de l'assurance. Veuillez noter que Marsh a conclu un accord exclusif avec la compagnie Financement d'Assurance FIRST du Canada, lequel prévoit la prestation de propositions de prix pour le financement de primes à nos clients.

Lorsque Marsh organise un financement de prime par l'intermédiaire de la compagnie Financement d'Assurance FIRST du Canada, Marsh reçoit, dans la mesure permise par la loi provinciale applicable, une compensation de ce fournisseur, laquelle est établie en fonction du montant de la prime financée et des services administratifs fournis par Marsh. Si vous choisissez de financer votre prime, il est prévu que Marsh reçoive un montant compris entre 0,4 % et 1 % de la prime totale.

Pour toute question sur les propositions de prix pour le financement de primes, veuillez communiquer avec votre chargé de clientèle.